Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260202-12012026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 23/01/2026

DATE D'AFFICHAGE : 23/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUTIER, LOPEZ, RÉHAULT et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, HAMADY, MALLE, POLET et ROYER.

Absents excusés : Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Madame VIEL Christine et Monsieur POLET Nicolas qui a donné pouvoir à Monsieur ROYER Yann.

Madame VIEL Christine a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 12.01/2026 : DEVIS CHEMINEE TRAVAUX BAR – RESTAURANT - EPICERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du bar – restaurant – épicerie, il convient de faire des travaux sur le conduit de cheminée. Deux devis ont été reçus en mairie :

- Entreprise BRCF de MUZILLAC pour un montant de 5 275,00 € HT, soit 5 802,50 € TTC ;
- Entreprise CHEMISAGE France de BORDEAUX pour un montant de 9 850,00 € HT, soit 10 835,00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- **ACCEPTE le devis de l'entreprise BRCF de MUZILLAC pour un montant de 5 275,00 € HT, soit 5 802,50 € TTC ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ;**
- **DIT que la dépense sera imputée à la section investissement du budget de la commune au compte 231 – opération 41 – Redynamisation centre bourg commerce et logements communaux.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 30 JAN. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 02 FEV. 2026